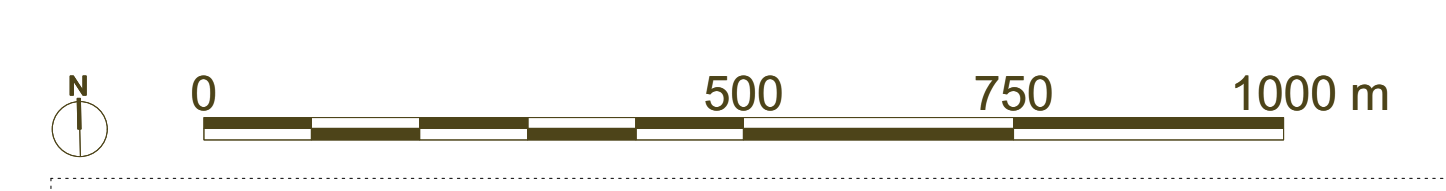


Liste des aménagements réservés en application de l'article L.151-41 alinéa 3 à 5 (en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et

Nom	Localisation	Description	Bénéficiaire	Surf. act.
ER1	La Croix	Aménagement d'un carrefour	Commune	0,05 ha
ER2	Les Charbonnais	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,03 ha
ER3	St Maurice (village)	Création d'une voie de desserte et de stationnement	Commune	0,12 ha
ER4	Les Salèles	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	0,04 ha
ER5	St Maurice (village)	Création d'équipements sportifs ou de loisirs de plein air	Commune	0,24 ha
ER6	St Maurice (village)	Création d'une aire de co-voiturage	Commune	0,16 ha
ER7	St Maurice (village)	Extension du domaine	Commune	0,06 ha
ER8	Doucine	Aménagement de cheminements doux	Commune	0,17 ha
ER9	Doucine/haies	Aménagement de cheminements doux	Commune	0,07 ha
ER10	Les Salèles	Aménagement d'une aire de jeux	Commune	0,10 ha
ER11	Les Salèles	Aménagement d'un espace public situé d'un espace vert privé de four communal	Commune	0,04 ha
Total commune				1,08 ha



- Zones urbaines**
- UA: Zones urbaines anciennes denses - village et Salèles
 - UC: Zone urbaine d'habitat individuel
 - UCa: Zone urbaine d'habitat individuel (aménagement autonome)
 - UCb: Zone urbaine d'habitat individuel (hauteur limitée)
 - UG: Zone d'équipements publics (STEP, stationnements, sports...)
 - UF: Zone d'activités
- Zones à urbaniser**
- AUc: Zone d'urbanisation future constructible sous forme d'opération d'ensemble
 - AUlc: Zone d'urbanisation stricte (ouverture à l'urbanisation après modification ou révision du PLU)
- Zones Agricoles**
- A: Zone agricole
 - Ap: Zone agricole inconstructible (valeur paysagère)
- Zones Naturelles**
- N: Zone naturelle
 - Nt1: Zone naturelle à vocation touristique (hameau de gîtes)
 - Nt2: Zone naturelle à vocation touristique (camping)
 - Nt3: Zone naturelle à vocation touristique (projet d'aire de loisir, sports sans création de SP, stationnement pour caravanes et camping-cars)
 - Nc: Zone naturelle à vocation de production d'énergie (centrale photovoltaïque)
 - Np: Zone naturelle inconstructible (périmètre SIC NATURA 2000)
- éléments patrimoniaux protégés au titre de L.151-19**
- murets en pierres (faïsses, clapas...)
 - Cheminés anciens à protéger
 - Cimetière privés à protéger
- éléments patrimoniaux protégés au titre de L.151-23**
- Zones humides répertoriées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
 - Arbres remarquables
 - Haies, alignements d'arbres
 - Autres boisements
- autres périmètres**
- Emplacements réservés au titre de L.151-41-1) à 3)
 - Bâtimens situés en zone A ou N, qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11).
 - Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - secteur à constructibilité limitée: seules sont permises les annexes à l'habitation.
 - siège agricole (à titre d'info)
 - bâti existant non cadastré ou projet en cours
- Risques d'inondation:**
- Lit Mineur et Lit Moyen
 - Lit Majeur
- source: Atlas des zones inondables de la Vallée de l'Ibie
GéoPlusEnvironnement - octobre 2010

Commune de St-Maurice-d'Ibie (07)
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE

PIÈCE n°4a

urbArch URBANISME 38 rue de la Vallée - 43000 AIGLON	Dessiné le 16 février 2019	Projet arrêté le : 6 juillet 2018
Eco-Stratégie SUPERTECH ENVIRONNEMENTALE 11, rue de l'Industrie - 43000 AIGLON	Echelle: 1/7000e	Projet approuvé le : Dépôt en préfecture le :